

PREFET DE LA CHARENTE-MARITIME

Relevé de décisions du COPIL
Site Natura 2000 des « Plaines de Néré à
Bresdon » du 19 janvier 2017



Assistaient à cette réunion, tenue sous la présidence de Madame Stéphanie MONTEUIL, Sous-Préfète de Saint-Jean d'Angély :

Mme Catherine MÉNARD Chargée de Mission Natura 2000 DREAL
M. Stéphane GRUPP Chargé d'études Natura 2000 DDTM
Mme Martine GÉRON Animatrice Natura 2000 Chambre d'Agriculture 17
M. Jacques CHAMPENOIS Maire de Loiré sur Nie
M. Joël WICIAK Maire de Les Touches de Périgny
M. Jacques BARON Maire de Bazauges
M. Didier BOREL Maire de Fontaine-Chalendray
M. Jean-Paul AUGUSTIN Maire de Gourvillette
M. Jacques BARON Maire de Bazauges
M. Jean-Pierre FEUGNET Adjoint au maire de Beauvais sur Matha
M. Camille POUGNAUD 3ème Adjoint NÉRÉ
Mme Sylvie QUANTIN-GRUÉ Comité Départemental Olympique et Sportif de Charente-Maritime
M. Julien GONIN LPO

Absents excusés :

Mme Corinne IMBERT Sénatrice et Conseillère Départementale du canton de Matha
M. le Directeur Départemental des finances publiques (DDFIP)
M. le Président de la Fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles de la Charente-Maritime (FDGDON 17)
M. le Président du centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural de Poitou-Charentes (FR CIVAM)

Madame la Sous-Préfète remercie les participants de leur présence à ce COPIL Natura 2000 « Plaine de Néré à Bresdon » pour lequel il a été acté que, faute de collectivité candidate, l'Etat continuera d'assurer la présidence ainsi que l'animation du DOCOB.

Mme Ménard ajoute qu'un nouvel appel d'offre sera lancé puisque le marché d'animation, passé avec la Chambre d'Agriculture et sous-traité en partie à la Ligue de Protection des Oiseaux, arrivera à échéance le 23 janvier 2017.

Mme Géron de la Chambre d'Agriculture est ensuite invitée à présenter le bilan d'animation pour l'année 2016 et pour les trois années d'animation.

Bilan des actions menées en 2016 - il a été souligné :

au titre de la communication :

- la création du nouveau site dédié <http://nerebresdon.N2000.fr> ce qui évitera toute rupture d'utilisation si la structure d'animation venait à changer ;
- la mise en ligne de cartes et plans ;
- la communication sur la signature de la charte voirie avec le Conseil Départemental ~~afin~~ **auprès des élus et les agriculteurs, afin notamment qu'ils sachent à qui s'adresser en cas de problème** ~~à signaler par exemple la présence d'~~ (espèce d'herbe envahissante (type chardon)) ;
- l'envoi de la lettre d'information **n°3** aux maires et d'une plaquette aux agriculteurs pour leur présenter le bilan des Mesures Agri Environnementales 2016 ~~ainsi que le lien entre la réglementation agricole et les enjeux Natura 2000, comment concilier les deux et les dérogations ;~~
- l'insertion d'articles techniques portant par exemple sur l'implantation d'une luzerne et les précautions à prendre pendant 5 ans pour limiter le salissement de la parcelle ;
- l'organisation, le samedi 28 mai 2016, d'une sortie grand public qui a compté 10 participants ;

au titre des mesures contractuelles

- la co-animation des MAE Chambre d'Agriculture et LPO :
Le point est fait sur ce dispositif.
Les difficultés de l'Etat dans l'application de la PAC 2015-2020 et
- les incidences de la création de la nouvelle Région, autorité de gestion **du 2^{ème} pilier ont pour conséquences :** ~~quant aux dossiers PAC :~~
 - **que** les dossiers 2015 ne sont pas instruits ce qui entraîne des retards de trésorerie n'encourageant pas les agriculteurs à passer **des contrats en Natura 2000** ;
 - l'impossibilité de savoir si les dossiers MAEC déposés sont éligibles ;
 - l'attente de réponse pour les dossiers qui sont à renouveler mais risque de réponse tardive, soit après la réalisation de l'assolement ;
- le suivi cartographique des parcelles contractualisées « Outardes » s'étend en dehors de la ZPS, la zone MAE étant plus grande. Pour répondre à cette situation, peu fréquente, l'extension de la zone Natura 2000 Néré Bresdon est en cours d'instruction et les collectivités locales vont être prochainement consultées ;
- le recensement des parcelles non agricoles a permis de recenser une quinzaine de parcelles pour lesquelles les propriétaires vont être recherchés. Ils seront invités à étudier une éventuelle contractualisation en Natura 2000 ;

- l'établissement d'une carte, remise en séance, présentant l'assolement de la zone Natura 2000. Cette carte a mis en évidence une enclave exclue de la zone. Il s'agit de la commune de Seigné ;

- la signature de la charte voirie par le Conseil Départemental.

Suivi des populations :

-l'oediconème en se confondant avec le sol, rend son comptage difficile. Il peut être considéré que le nombre de 24 est un chiffre certain et 49 comme pouvant comporter des doublons.

-les outardes ont tendance à se déplacer vers le nord et les femelles ont perdu des surfaces favorables à leur nidification ;

-M. Julien GONIN de la LPO qui a concentré son étude sur le busard cendré qui niche au sol, fait savoir que :

◆ sans intervention de l'homme pour éviter la destruction des poussins lors des moissons, la population de busards pourrait disparaître d'ici à 15 ans ;

◆ parmi les solutions : la jachère pourrait fournir un couvert favorable de végétation haute de 1 mètre ou l'essai de cultures par bande de plantes comme le miscanthus (herbe à éléphant) ;

◆ la protection des poussins nécessite l'aide de bénévoles pour repérer et installer un grillage de protection autour du nid. Ici quelques habitants apportent leur concours mais ce n'est pas suffisant.

Madame la Sous-Préfète invite les maires présents à diffuser l'information.

Projet éolien

Compte tenu de la concentration des éoliennes sur la partie nord-est du département, Madame la Sous-Préfète a fait savoir que Monsieur le Préfet l'a nommée référente sur le sujet. Elle indique que le Schéma Régional Eolien a été rédigé mais qu'il n'est pas encore opposable.

A sa question de savoir si des études existent quant aux perturbations que peuvent provoquer l'implantation d'éoliennes sur les oiseaux, M. Gonin répond que la réalisation de telles études s'avèrent compliquées. De fait, les effets négatifs concernent surtout les grands oiseaux comme les cigognes, les vautours, certains de ces oiseaux ayant été hachés.

M. Gonin précise que l'impact pour le busard est le mitage d'un espace ce qui peut avoir des conséquences à plus long terme. Le busard vole au ras du sol et il est donc moins gêné.

M. le Maire de Gourvillette dont la commune est concernée par un projet éolien évoque le cas d'un agriculteur qui est prêt, à cette fin, à contractualiser des terres au profit de la ZPS.

Réseau électrique

Pour ce qui concerne le réseau électrique, la ZPS ne comporte pas de ligne haute tension. Pour les rares lignes qui **pourraient** perturber les outardes, des balises type « firefly » sur une zone test ont été installées.

Fiche chasse :

Pour répondre au changement de réglementation, la modification apportée à la fiche de recommandation de l'activité Chasse a été validée.

Bilan 2013-2016 des actions 2013-2016

Un ajustement a été effectué afin de dégager les budgets nécessaires à la réalisation des suivis.

S'il y a des attentes pour les trois années à venir, elles pourront être intégrées dans le cahier des charges.

Evaluation des incidences Natura 2000

M. Grupp prend la parole pour présenter l'évaluation des incidences Natura 2000. Il souligne que la Communauté Européenne impose une obligation de résultats pas de moyens, à charge pour les Etats membres de choisir ces derniers. Ainsi, la France a opté pour le principe d'un COPIL et d'un DOCOB par site.

Natura 2000 s'intercale dans un dispositif existant et le complète ; Natura 2000 est un complément à la PAC, par exemple. L'arrêté préfectoral du 20 avril 2015 a, pour chacun des sites Natura 2000 du département, listés les travaux et opérations, non encadrés, devant être soumis à autorisation administrative après Evaluation des Incidences Natura 2000 (EIN).

M. Grupp ajoute que le Guichet Unique évoluera pour tenir compte de cette deuxième liste.

Questions diverses

A l'interrogation de Mme la Sous-Préfète sur la tenue de Rave-Party, non déclarée, en zone Natura 2000, M. Grupp répond qu'une évaluation d'incidence doit être réalisée par le propriétaire lorsque la manifestation est déclarée. Si elle ne l'a pas été un courrier doit informer le propriétaire des risques qu'il encourt si cette étude n'a pas été effectuée.

A la réaction de M. le Maire de Gourvillette qui rencontre des difficultés avec un administré qui détruit petit à petit une haie, Mme la Sous-Préfète fait savoir qu'elle est régulièrement sollicitée sur cette question.

L'ordre du jour étant épuisé et les membres présents n'ayant plus de question à formuler, Madame la Sous-Préfète lève la séance.

La Sous-Préfète,

Stéphanie MONTEUIL

P. J. :

- power-point sur le bilan de l'animation
- power-point sur l'évaluation des incidences Natura 2000